

# Vaccins offerts gratuitement aux élèves de 3<sup>e</sup> secondaire

La vaccination,  
la meilleure protection

**Bientôt, lors d'une séance de vaccination à l'école, tu auras l'occasion de recevoir certains vaccins offerts gratuitement aux élèves de 3<sup>e</sup> secondaire.**

## Vaccin contre la diphtérie et le tétanos

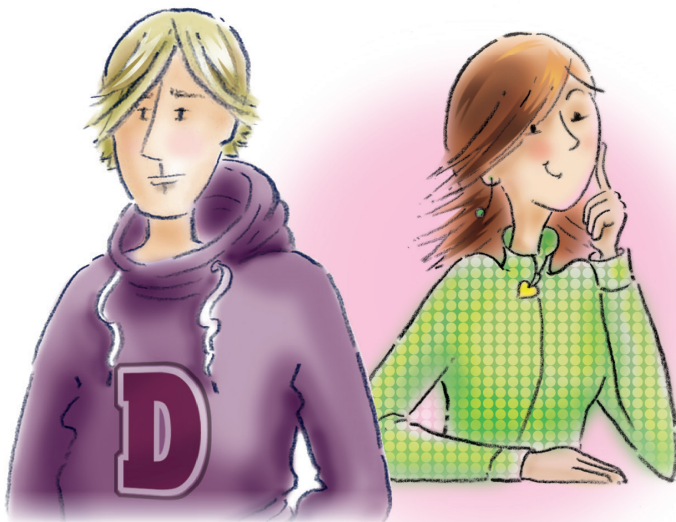
Ce vaccin est recommandé aux jeunes âgés de 14 à 16 ans. La diphtérie et le tétanos sont causés par des bactéries et sont des maladies graves. Voilà pourquoi il est important que tu te fasses vacciner, même si tu as déjà reçu ce vaccin quand tu étais plus jeune.

## Vaccin contre les infections à méningocoque

Le méningocoque est une bactérie qui peut causer des infections graves comme la méningite, en particulier chez les jeunes adultes. Il est donc important que tu te fasses vacciner, même si tu as déjà reçu ce vaccin quand tu étais plus jeune.

## Vaccin contre les VPH

Les VPH sont des virus qui causent les condylomes (verrues génitales ou anales), le cancer du col de l'utérus et d'autres sortes de cancers (du vagin, de la vulve, du pénis, de l'anus et de la gorge). Le vaccin contre les VPH ne protège pas contre les autres infections transmissibles sexuellement. Le port du condom demeure donc important, même si toi ou ton partenaire avez reçu le vaccin contre les VPH.



Si tu désires plus d'information sur ces vaccins, tu peux visiter :

**[Québec.ca/vaccination](https://quebec.ca/vaccination)**

# Ta vaccination est-elle à jour ?

Lors de la séance de vaccination, l'infirmière consultera ton dossier ainsi que ton carnet de vaccination. Elle vérifiera si ta vaccination est à jour pour l'ensemble de ces maladies : la diphtérie, la coqueluche, le tétanos, la poliomyélite, la rougeole, la rubéole, les oreillons, les infections à méningocoque, la varicelle, l'hépatite A, l'hépatite B et les infections à VPH. S'il te manque des vaccins, elle pourra te les donner. Tous les vaccins sont importants parce que les maladies contre lesquelles ils protègent existent toujours et peuvent encore s'attraper.

Dans le cas de la varicelle, si tu as reçu le vaccin avant l'âge de 13 ans ou que tu as eu la maladie après l'âge de 1 an, tu n'as pas besoin de te faire vacciner.

**Si tu ne t'en souviens pas, demande à tes parents si tu as eu la varicelle et, si oui, à quel âge.**



Apporte ton carnet de vaccination à l'école la journée de la séance de vaccination ou lorsque l'infirmière te le demandera. Tu pourras être vacciné même sans avoir fourni ton carnet. L'infirmière te proposera les vaccins qui te sont recommandés.



**« La vaccination à l'école,  
une façon simple de te protéger contre plusieurs maladies graves. »**

[Quebec.ca/vaccination](http://Quebec.ca/vaccination)

Santé  
et Services sociaux

Québec 